

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 11 juillet 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018**

**2018 DEVE 101** Subvention (2.000 euros) à l'association Musethic pour son action en faveur d'une économie sociale et solidaire de la musique.

**Mme Célia BLAUEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 19 juin 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la ville de Paris à l'association Musethic ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Musethic, dont le siège social est situé au 7 Allée du souvenir, 06100 Nice.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, Nature 65-65748-D, Domaine P711, Fond 71000010 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**